



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DOSSIER DE PRESSE

Besançon, le 13 juin 2017

Baccalauréat Session juin 2017

SOMMAIRE

Fiche 1 Les principaux chiffres du bac 2017	p. 2
Fiche 2 L'essentiel du baccalauréat	p. 3
Fiche 3 Le dispositif de lutte contre la fraude	p. 6
Fiche 4 Les inscrits au baccalauréat toutes séries confondues	p. 7
Fiche 5 Les inscrits au baccalauréat général	p. 8
Fiche 6 Les inscrits au baccalauréat technologique	p. 10
Fiche 7 Les inscrits au baccalauréat professionnel	p. 13
Fiche 8 Les inscrits au baccalauréat non scolaires	p. 15
Fiche 9 La consultation des copies par les candidats	p. 16
Fiche 10 Calendrier des épreuves et des résultats	p. 17

Contact presse

Mathilde Buttefey
Communication
Rectorat
10, rue de la Convention
25030 Besançon Cedex
Tél. 03 81 65 49 38
06 76 62 69 81
mathilde.buttefey@ac-besancon.fr

Les principaux chiffres baccalauréat session 2017

*BCG = bac général,
BTN = bac technologique
BCP = bac professionnel

Indemnisation par copie
corrigée : 5 euros.

Coût moyen par candidat
présent (session 2017) :
73 €

Épreuves anticipées :
8 852 candidats en BCG-
BTN (+ 500 par rapport à la
session 2016).

74 centres d'examens (34 pour le BCG et le BTN et 40 pour le BCP*).
Tous baccalauréats confondus et toutes épreuves anticipées comprises.

+ de 3 000 correcteurs dont,
– **1 500 correcteurs** pour le bac général et technologique (et **1 200** interrogateurs pour le bac général et technologique)
– **1 600 correcteurs** pour le bac professionnel

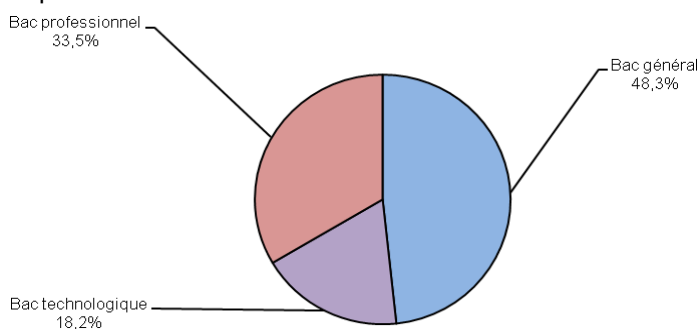
+ de 63 000 copies à corriger pour le bac général et technologique
environ 20 000 épreuves orales à organiser

12 942 candidats, scolaires et non scolaires (+304 inscrits par rapport à 2016) :

- ✓ **11 232 candidats scolaires** inscrits au baccalauréat du ministère de l'Éducation nationale (MEN) (+492)
- ✓ **898 jeunes scolarisés** dans un lycée agricole ou une maison familiale et rurale (MFR) pour préparer un bac technologique ou professionnel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF).
- ✓ **812 candidats non scolaires** (apprentis, candidats libres, ...) (-175)
647 d'entre eux présenteront les épreuves des séries générales, technologiques et professionnelles du MEN ; **165** celles des séries technologiques et professionnelles du MAAF.

Candidats scolaires et non scolaires de l'Éducation nationale et de l'agriculture

Répartition des inscrits au baccalauréat – Candidats tous statuts – session 2017



Source rectorat – base OCEAN et agriculture

16 ans : candidat le plus jeune – bac général
50 ans : doyen des candidats – bac professionnel

836 candidats en situation de handicap bénéficiant d'un aménagement d'épreuves
– **307** en bac général et en bac technologique (467 aménagements)
– **221** en bac professionnel
– **308** en épreuves anticipées pour les bacs généraux et technologiques (396 aménagements).

L'essentiel du baccalauréat

- Pour rappel :
- le calendrier réaménagé des épreuves terminales des séries générales et technologiques (l'épreuve de philosophie des séries générales et technologiques se déroule en même temps et non plus par demi-journée décalée) ;
 - des dispositions en faveur des candidats scolaires ajournés aux examens à la session précédente (cf. page 4).

Épreuves écrites sur six jours

Comme depuis 2015, les épreuves écrites du bac commencent en milieu de semaine et ménageront ainsi une pause d'un week-end.

Pour la troisième année consécutive les épreuves écrites des séries générales et technologiques se déroulent sur six journées, **du jeudi 15 au jeudi 22 juin** inclus. Cette répartition sur un jour de plus garantira des journées de huit heures d'épreuves au maximum pour les candidats bénéficiant d'un temps de composition majoré d'un tiers.

Possibilités de visioconférence et de web conférence

L'académie de Besançon compte cinq candidats concernés : ils ont passé une épreuve orale obligatoire de polonais, créole et néerlandais.

Certains candidats peuvent passer leurs épreuves orales obligatoires à distance grâce à des visioconférences ou des web conférences.

Ce dispositif s'adresse à des candidats au profil très spécifique (candidats géographiquement éloignés des centres d'examen, candidats en situation de handicap, hospitalisés ou incarcérés). Ces candidats sont avertis par le recteur qui veille à maintenir le principe d'égalité entre tous les candidats à l'examen. Le recteur s'assure de la qualité, de la sécurité et de la confidentialité des échanges entre le candidat et l'examineur. Un surveillant est présent auprès du candidat pour contrôler le bon déroulement de l'épreuve.

La dématérialisation du livret scolaire

En 2015, l'académie de Besançon et trois autres académies (Rennes, Reims et Toulouse) avaient entrepris l'expérimentation de la nouvelle application « Livret scolaire du lycée (LSL) » en série ST2S.

Cette application s'est étendue l'année dernière pour permettre les délibérations de jurys dématérialisées et anonymes.

Toutes les séries du baccalauréat général et technologique sont concernées pour cette session 2017 (sauf STHR et TMD). L'utilisation du LSL pour les délibérations dans la voie professionnelle est prévue à la session 2020.

Modalités pour les épreuves de remplacement (de septembre)

Les candidats absents totalement ou partiellement aux épreuves du premier groupe de la session normale et inscrits aux épreuves de remplacement subissent uniquement les épreuves auxquelles ils ne se sont pas présentés.

Les candidats qui, pour une cause de force majeure dûment constatée, n'ont pu subir tout ou partie des épreuves de la session organisée à la fin de l'année scolaire peuvent, avec l'autorisation du recteur, se présenter à tout ou partie des épreuves de remplacement organisées en septembre (à l'exclusion des épreuves d'EPS et des épreuves facultatives).

Les épreuves de remplacement sont strictement réservées aux candidats qui n'ont pas pu se présenter aux épreuves de juin, soit du premier groupe, soit du second groupe s'ils ont été admis à les subir.

Les épreuves subies par anticipation donnent lieu de même à l'organisation d'épreuves de remplacement. Le candidat doit subir à nouveau toutes les épreuves de sa série même si il a composé dans certaines d'entre elles (sauf l'épreuve de TPE pour le baccalauréat général).

De nouvelles dispositions en faveur des candidats ajournés aux examens

Pour réduire les sorties sans diplôme, deux dispositions en faveur des candidats ajournés aux examens des baccalauréats, CAP, BT et BTS sont effectives depuis la session 2016. Dans toutes les voies de formation, les élèves ont la possibilité de conserver leurs notes supérieures à dix et de préparer à nouveau l'examen dans leur établissement d'origine.

Conservation des notes au baccalauréat

Depuis la session 2016 du baccalauréat général et technologique, les candidats qui ont échoué à l'examen peuvent demander le bénéfice de la conservation des notes égales ou supérieures à 10, pendant les cinq sessions suivantes, lorsqu'ils se présentent à nouveau dans la même série.

Les notes qu'ils peuvent conserver sont celles des épreuves du premier groupe, dans la limite des cinq sessions consécutives suivant la première session à laquelle ils se sont présentés.

Redoublement de droit

Depuis la rentrée 2016, les élèves ayant échoué aux examens du baccalauréat, du CAP, du BT et du BTS ont le droit de redoubler, l'année qui suit immédiatement cet échec, dans leur établissement d'origine. Cette mesure concerne tous les candidats scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat.

De nouvelles formes de scolarisation

Ces mesures généralisent une approche plus modulaire de l'examen et surtout plus personnalisée. Ainsi, cette nouvelle préparation de l'examen se fait selon des modalités adaptées au niveau des connaissances et de compétences que les élèves auront acquises dans les matières d'enseignement correspondant aux épreuves de l'examen.

Deux micro-lycées dans l'académie :

- Armand Peugeot de Valentigney depuis la rentrée 2013
- Louis Pergaud de Besançon depuis la rentrée 2014

41 micro-lycéens inscrits au bac 2017.

Offrir une deuxième chance aux lycéens décrocheurs

Les micro-lycées accueillent des élèves âgés de 16 et 25 ans. Le planning des cours est adapté aux besoins et aux possibilités de chacun, certains élèves étant obligés de poursuivre une activité professionnelle.

À ce jour, on compte 26 élèves à Valentigney et quinze à Besançon. Ils ont intégré le dispositif au sein de quatre filières : littéraire, économique et sociale, scientifique, sciences et technologies du management et de la gestion.

Offrir plus de débouchés dans le supérieur

Des places réservées en STS et IUT

La loi relative à l'Enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 s'est donné pour objectif de faciliter l'admission des bacheliers professionnels en sections de techniciens supérieurs (STS) et des bacheliers technologiques en instituts universitaires de technologie (IUT). Dans ce but, elle prévoit qu'au sein de chaque académie, une commission fixe un pourcentage minimal de titulaires de ces baccalauréats dans les formations concernées en prenant en compte la spécialité de chaque diplôme. Cette commission est composée de représentants de l'enseignement scolaire, de l'Enseignement supérieur et des régions.

Des places en filières sélectives pour les élèves méritants

Sur la base de leurs résultats au baccalauréat, les meilleurs élèves de chaque lycée se voient proposer des places en filières sélectives publiques (classes préparatoires aux grandes écoles, sections de technicien supérieur, instituts universitaires de technologie, instituts d'études politiques...). Le pourcentage d'élèves bénéficiant de ce droit d'accès, **fixé chaque année par décret, concernera 10 % des meilleurs bacheliers en 2017.**

L'admission des 10 % meilleurs bacheliers concernera aussi les filières sélectives publiques que sont les diplômes des métiers d'arts (DMA), diplômes de technicien supérieur (DTS), diplômes de comptabilité et gestion (DCG), mises à niveau (MAN) et mises à niveau en arts appliqué (MANAA) qui étaient auparavant exclus des formations susceptibles de les accueillir.

Le dispositif de lutte contre la fraude

Les dispositifs relatifs à la sécurité des épreuves et de la session sont reconduits à l'identique, avec une attention accrue sur les objets connectés.

Depuis 2013, toutes les académies sont équipées de détecteurs de téléphones portables dont le nombre et l'emplacement sont confidentiels. Les recteurs répartissent ces appareils de façon aléatoire et veillent à les faire circuler entre les centres d'examen, tout au long des épreuves. Une vigilance particulière sera portée sur tous les objets connectés, en particulier, les montres. Pour faciliter la mise en œuvre de cette consigne, il est recommandé que les salles d'examen des épreuves écrites disposent, dans la mesure du possible, d'une horloge.

Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies.

Par ailleurs, tous les candidats sont informés des consignes à respecter et des sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude, grâce à une notice d'information affichée à la porte de chaque salle d'examen et lue lors de la première épreuve écrite de la session.

15 cas de fraude en 2016 dans l'académie :

- nouvelles technologies : 4
- antisèches : 9
- plagiat de dossier : 2

Constitue une fraude :

- toute communication entre les candidats pendant les épreuves ;
- toute utilisation d'informations, de documents ou de matériels non autorisés par le sujet ou la réglementation ;
- toute substitution de personne.

Tous les appareils non autorisés doivent être impérativement éteints, puis rangés dans le sac du candidat, les surveillants de salle doivent veiller à ce que les candidats ne puissent y avoir accès pendant la durée de l'épreuve. Sortir un téléphone de son sac peut déjà être interprété comme une tentative de fraude.

Les sanctions encourues sont de deux ordres : administratives et/ou pénales.

Les sanctions administratives encourues par les fraudeurs sont les suivantes (article D. 334-32 du Code de l'éducation) :

- le blâme ;
- la privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- l'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- l'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

Le délit de fraude aux examens et concours est réprimé par le juge pénal (article L. 331-3 du Code de l'éducation) sur la base de la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

Les inscrits au baccalauréat session juin 2017

Évolution du nombre d'inscrits dans l'académie

(candidats scolaires et non scolaires)

- Augmentation du nombre de candidats.

EN BREF

12 942 candidats
scolaires et non
scolaires

↗ + 304 candidats
↗ + 2,4 %

Ministère de l'Éducation nationale

- Augmentation des scolaires ;
- baisse des non-scolaires ;
- évolution positive des trois bacs.

Pour le bac professionnel :

- augmentation des inscrits de la filière production ;
- baisse des inscrits de la filière service.

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

- Stabilité du nombre de candidats non-scolaires ;
- légère baisse des candidats scolaires ;
- pas de candidats non scolaires au baccalauréat technologique en 2017.

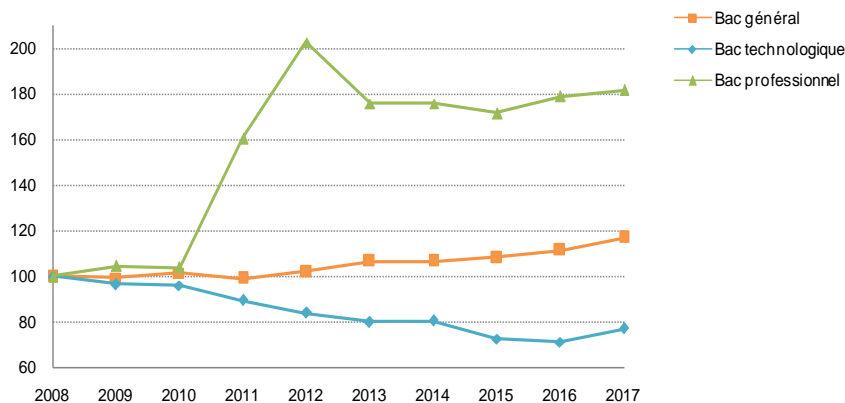
Candidats scolaires relevant du ministère de l'Éducation nationale

11 232 candidats
scolaires Éducation
nationale

↗ + 492 candidats
↗ + 4,6 %

Avec **11 232** candidats sous statut scolaire, l'académie de Besançon enregistre une augmentation de 4,6 % des inscrits présentant un baccalauréat du MEN. Cette évolution intervient après une progression de 2,5 % des inscriptions en 2016 (10 740 candidats). En valeur absolue, cette évolution représente une hausse de 492 candidats.

Évolution des effectifs des trois baccalauréats (en base 100) à la session 2017 – candidats sous statut scolaire du MEN



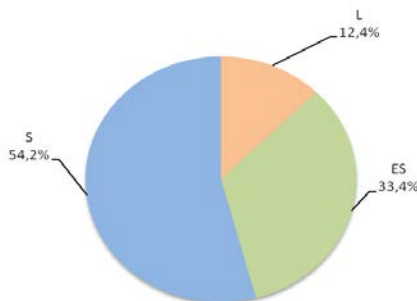
Source rectorat – base OCEAN 2008 à 2017

Les inscrits au baccalauréat général

Candidats scolaires - ministère de l'Éducation nationale

Répartition des inscrits au baccalauréat général à la session 2017 - candidats sous statut scolaire du MEN

6 154 candidats
au baccalauréat
général
↗ + 289 candidats
↗ + 4,9 %



Effectifs détaillés des candidats au bac général

Série bac	Spécialité	Libellé option	25	39	70	90	Total	
L		Droit et grands enjeux du monde contemporain	41	17	15	24	97	
		Langue vivante 3	24	21	5	9	59	
		Latin		11	2		13	
		Grec		1			1	
		LV1 approfondie	107	62	95	32	296	
		LV2 étrangère approfondie	19	10	3	7	39	
		Mathématiques	26	23	12	5	66	
		Total	217	145	132	77	571	
		Arts						
		Arts plastiques	41	34	12	8	95	
		Cinéma-audiovisuel	22		4	20	46	
	Danse	6				6		
	Histoire des arts	15				15		
	Musique	7	7		3	17		
	Théâtre	7	9			16		
	Total Arts	98	50	16	31	195		
Total L	↘ - 92 candidats (-10,7 %)		315	195	148	108	766	
ES		Économie approfondie	160	72	36	90	358	
		Mathématiques	367	193	111	82	753	
		Sciences sociales & politiques	425	264	155	99	943	
		Total	952	529	302	271	2 054	
Total ES	↗ + 201 candidats (+ 10,8 %)		952	529	302	271	2 054	
S	EAT	Écologie et agronomie du territoire	24	22	17		63	
	Total EAT		24	22	17		63	
	SI		Informatique & sciences du numérique	27	35	20	23	105
			Mathématiques	55	30	17	12	114
			Physique-chimie	21	23	16	5	65
			Sciences de l'ingénieur	74	21	16	11	122
		Total SCI	177	109	69	51	406	
	SVT		Informatique & sciences du numérique	140	14	5	36	195
			Mathématiques	317	145	95	94	651
			Physique-chimie	359	140	134	100	733
		Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	648	242	197	199	1286	
	Total SVT	1 464	541	431	429	2865		
Total S	↗ + 180 candidats (+ 5,7 %)		1 665	672	517	480	3 334	
Total	↗ + 289 candidats (+ 4,9 %)		2 932	1 396	967	859	6 154	

L : littéraire
ES : économique et social
S : scientifique
EAT : écologie et agronomie du territoire
SI : sciences de l'ingénieur
SVT : sciences de la vie et de la Terre

Bac général

En 2017, pour la deuxième année consécutive, les inscriptions au baccalauréat général progressent avec 289 candidats supplémentaires, toutes séries confondues, ce qui représente + 4,9 %. Le nombre d'inscrits s'établit ainsi à 6 154.

Série Littéraire (L)

766 candidats en L
↘ - 92 candidats
↘ - 10,7 %

Après deux années de hausse, la série L connaît un recul de ses inscriptions. À cette session, ce sont 766 candidats qui se présenteront aux épreuves de cette série contre 858 en 2016, ce qui représente une chute de 10,7 % des effectifs.

Série Économique et sociale (ES)

2 054 candidats en ES
↗ + 201 candidats
↗ + 10,8 %

La série ES, qui a attiré 126 candidats supplémentaires l'année dernière, gagne cette année encore 201 jeunes, soit + 10,8 %. À cette session, ce sont 2 054 candidats qui se présenteront aux épreuves du baccalauréat ES.

Série Scientifique (S)

3 334 candidats en S
↗ + 180 candidats
↗ + 5,7 %

Après avoir connu un léger recul du nombre d'inscriptions l'an dernier, la série S enregistre 180 inscriptions supplémentaires. Les filières du baccalauréat S sont celles qui attirent le plus de candidats avec 54,2 %, en hausse constante depuis une dizaine d'années.

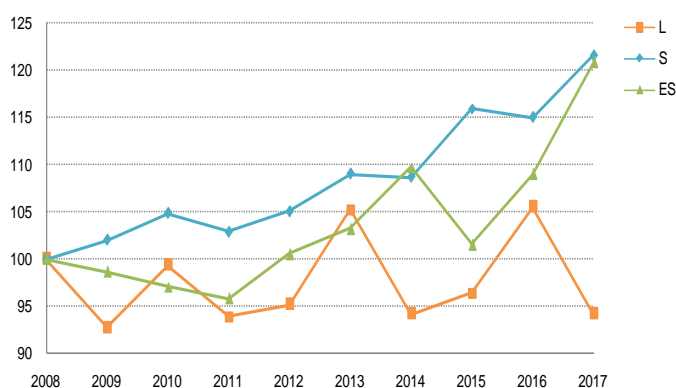
Taux de réussite à la session 2016 (candidats scolaires) : 92,5 %

- Économique et sociale : 92,7 %

- Littéraire : 93 %

- Scientifique : 92,3 %

Évolution des effectifs du baccalauréat général (en base 100) à la session 2017
candidats sous statut scolaire du MEN

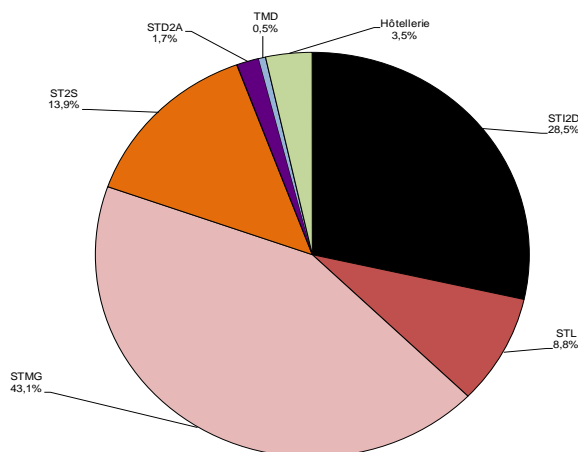


Source rectorat – base OCEAN 2008 à 2017

Les inscrits au baccalauréat technologique

Candidats scolaires – ministère de l'Éducation nationale

Répartition des inscrits au baccalauréat technologique à la session 2017 – candidats sous statut scolaire du MEN



2 137 candidats au bac
technologique
↗ + 159 candidats
↗ + 8 %

Source rectorat – base OCEAN 2017

Effectifs détaillés des candidats au bac technologique

Série BAC	Libellé spécialité	25	39	70	90	Total
Hôtellerie	↗ + 12 candidats (+ 19,4 %)	74				74
ST2S	↘ - 18 candidats (- 5,7 %)	144	76	32	45	297
STD2A	↗ + 12 candidats (+ 50 %)	24	12			36
STI2D	Architecture et construction	19	32	16		67
	Énergies et environnement	57	27	30	15	129
	Innovation techno. & éco-conception	121	56	37	40	254
	Système d'information & numérique	73	25	39	23	160
Total STI2D	↗ + 52 candidats (+ 9,3 %)	270	140	122	78	610
STL	Biotechnologies	25	16	22	30	93
	Sc. physiques & chimiques en labo.	31	29		34	94
Total STL	↗ + 14 candidats (+ 8,1 %)	56	45	22	64	187
STMG	Gestion & finance	92	39	43	12	186
	Mercatique (marketing)	231	60	42	68	401
	Ressources humaines - communication	125	47	81	56	309
	Système d'information de gestion	6	6		14	26
Total STMG	↗ + 85 candidats (+ 10,2 %)	454	152	166	150	922
TMD	Danse	-				-
	Musique	11				11
Total TMD	↗ + 2 candidat (+ 22,2 %)	11				11
Total	↗ + 159 candidats (+ 8 %)	959	499	342	337	2 137

HOT : hôtellerie

ST2S : sciences et technologies de la santé et du social

STD2A : sciences et technologies industrielles arts appliqués

STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STL : sciences et technologies de laboratoire

STMG : sciences et technologies du management et de la gestion

TMD : techniques de la musique et de la danse

Bac technologique

Après avoir enregistré une baisse du nombre d'inscription avec de 38 candidats en 2016, le baccalauréat technologique gagne 159 candidats à la session 2017, soit + 8 %. Ils sont 2 137 jeunes à avoir choisi la voie technologique.

Série Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

610 candidats en STI2D
↗ + 52 candidats
↗ + 9,3 %

À cette session, le nombre d'inscrits à la série STI2D progresse de 52 candidats, soit 9,3 % d'élèves de plus. Ainsi, ils sont 610 jeunes à se présenter aux épreuves de ce diplôme en 2017.

Série Sciences et technologies de laboratoire (STL)

187 candidats en STL
↗ + 14 candidats
↗ + 8,1 %

Après une perte de 6 % de ses effectifs en 2016, la série STL enregistre cette année une augmentation de 8,1 % de ses inscriptions. En valeur absolue, cela représente +14 candidats.

Ce sont ainsi 187 candidats qui passeront un baccalauréat STL cette année.

Série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

922 candidats en STMG
↗ + 85 candidats
↗ + 10,2 %

Comme les autres années, la série STMG reste celle qui attire le plus de candidats avec 922 inscrits, représentant 43,1 % des élèves de la voie technologique. Après deux années de baisse consécutive du nombre d'inscriptions, la série STMG gagne 85 candidats, en hausse de 10,2 %.

Les autres séries technologiques

Depuis l'ouverture, à la rentrée 2015, d'une nouvelle section dans le Jura au lycée polyvalent privé Pasteur Mont Roland, le baccalauréat sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A), compte à cette session 36 inscrits soit 12 candidats de plus que l'an passé.

Depuis 2014, la série ST2S perd des candidats. Cette année, elle compte également 18 jeunes en moins, soit une baisse de 5,7 % du nombre d'inscrits. Ils seront 297 candidats à passer les épreuves de la série ST2S cette année.

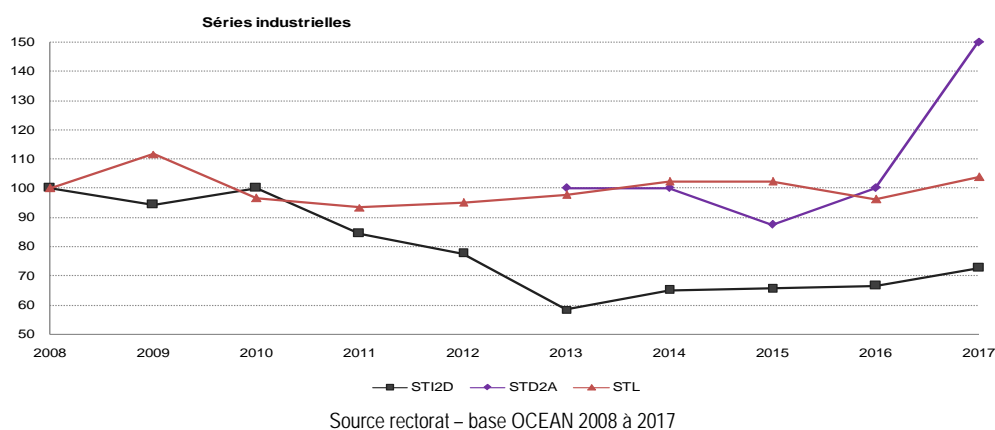
Cette année, 11 candidats se présenteront aux épreuves de la série techniques de la musique et de la danse (TMD) soit 2 inscriptions supplémentaires par rapport à l'an passé.

Ce sont 12 candidats de plus que l'an passé qui intègrent l'hôtellerie. Ainsi, les inscriptions passent de 62 à 74 candidats. Cette évolution représente une hausse de +19,4 %.

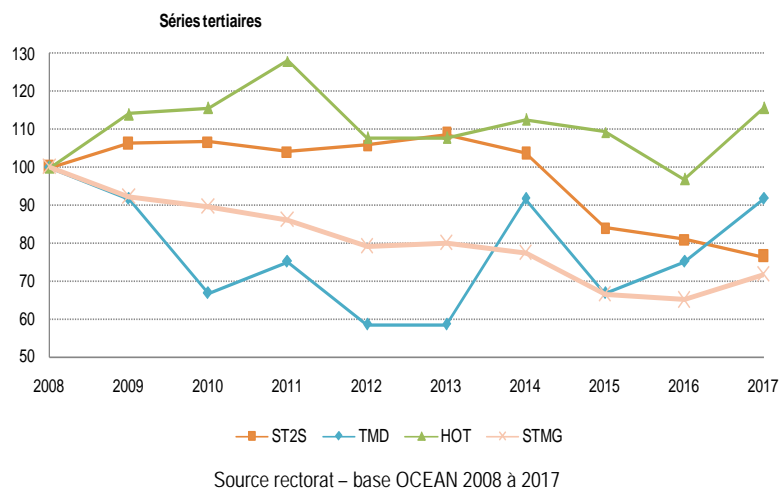
Taux de réussite à la session 2016 (candidats scolaires) : 92,7 %

- **Hôtellerie : 100 %**
- **Sciences des technologies de laboratoires : 91,2%**
- **Sciences des technologies du management et de la gestion : 89,9 %**
- **Sciences et technologie de la santé et du social : 97,5 %**
- **Sciences et technologies des industries du développement durable : 93,3 %**
- **Sciences technologiques design des arts appliqués : 100 %**
- **Technique de la musique et de la danse : 100 %**

Évolution des effectifs du baccalauréat technologique (en base 100) à la session 2017
candidats sous statut scolaire du MEN



Évolution des effectifs du baccalauréat technologique (en base 100) à la session 2017
candidats sous statut scolaire du MEN



Les inscrits au baccalauréat professionnel

Candidats scolaires – ministère de l'Éducation nationale

Effectifs détaillés des candidats au bac professionnel

2 941 candidats au bac
professionnel
↗ + 44 candidats
↗ + 1,5 %

Production :
1 448 candidats
↗ + 68 candidats
↗ + 4,9 %

Services :
1 493 candidats
↘ - 24 candidats
↘ - 1,6 %

Prod/Serv	Libellé Spécialité	25	39	70	90	Total
Production	Aménagement et finition du bâtiment			12		12
	Construction des carrosseries	7				7
	Cuisine	48	31	31		110
	Electrotechnique : énergie équipements communicants	78	61	36	29	204
	Étude et réalisation d'agencement	29				29
	Intervention sur le patrimoine-bâtiment option A		8			8
	Intervention sur le patrimoine-bâtiment option C		12			12
	Maintenance des équipements industriels	44	48	23	12	127
	Maintenance des véhicules et automobiles : motocycles	9		15		24
	Maintenance des véhicules option A voitures particulières	38		59		97
	Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier	8				8
	Métiers de la mode-vêtement		23		24	47
	Métiers du cuir option : maroquinerie	12				12
	Métiers du pressing et blanchisserie	5				5
	Microtechniques	70	19			89
	Plastiques et composites	11				11
	Procédés chimie, eau & pap, cartons		22			22
	Productique mécanique : décolletage	6				6
	Réparation des carrosseries	11		19		30
	Systèmes électroniques numériques	60	44	19	56	179
	Technicien d'usinage	31	14	24	20	89
	Technicien en bâtiment : organisation et réalisation de gros œuvres	8				8
	Technicien en chaudronnerie industriel		20	9	19	48
	Technicien en installation des systèmes En&Cl		20	13		33
	Technicien en maintenance des systèmes En&Cl	14		13		27
	Technicien outilleur	3				3
	Technicien-constructeur bois		40			40
	Technicien-Géomètre-Topographe	11				11
	Technicien-menuisier agenceur	35	8	12		55
	Techniques du froid et conditionnement d'air		2	9		11
Techniques et études du bâtiment : option A	11				11	
Techniques et études du bâtiment : option B	13	12			25	
Techniques et fabrication de bois et matériaux associés		26			26	
Travaux publics	22				22	
Total Production ↗ + 68 candidats (+ 4,9 %)		584	410	294	160	1 448
Services	Acc. Soins-s. Pers opt. à domicile			10		10
	Acc. Soins-s. Pers opt. en structure	135	94	47	39	315
	Accueil-Relation clients et usagers	14	2	40	10	66
	Commerce	116	64	53	82	315
	Commerce services en restauration	41	27	27		95
	Conducteur des transports routier-marchandise			61		61
	Esthétique/cosmétique-parfumerie	9	25			34
	Gestion - Administration	119	88	76	54	337
	Hygiène, propreté, stérilisation	21				21
	Logistique				23	23
	Métiers de la Sécurité	60				60
	Optique-lunetterie		38			38
	Services, proximité et vie locale	20				20
Vente	30	20	34	14	98	
Total Service ↘ - 24 candidats (- 1,6 %)		565	358	348	222	1 493
Total général ↗ + 44 candidats (+ 1,5 %)		1 149	768	642	382	2 941

Bac professionnel

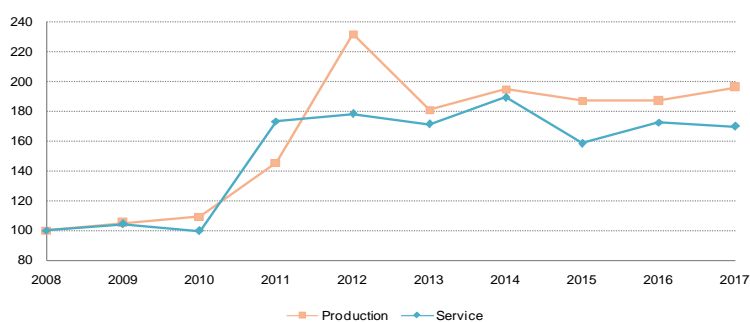
Pour la seconde année consécutive, le baccalauréat professionnel marque une évolution positive de 1,5%. Cela représente 44 candidats supplémentaires.

Contrairement à 2016, l'augmentation du nombre d'inscrits porte sur le domaine « production » qui atteint 1 448 inscriptions avec 68 jeunes en plus (+ 4,9 %). Après avoir gagné 123 candidats l'an dernier, la filière « services » perd 24 jeunes (-1,6 %), 1 493 élèves se présenteront aux épreuves de ce secteur.

Taux de réussite à la session 2016 : 82,4 %

- **Production : 80,1 %**
- **Service : 84,6 %**

Évolution des effectifs du baccalauréat professionnel (en base 100) à la session 2017
Candidats sous statut scolaire du MEN



Source rectorat – base OCEAN 2008 à 2017

Les inscrits au bac non scolaires et de l'agriculture

Non scolaires au baccalauréat de l'Éducation nationale

647 candidats non
scolaires
↘ - **173** candidats
↘ - **21,1 %**

En 2017, les non scolaires sont au nombre de 647 contre 820 en 2016, soit une baisse de 21,1 %. Celle-ci est imputable au baccalauréat général qui présentait 273 candidats non scolaires en 2016 et ne compte plus que 96 inscrits à la session 2017.

Les baccalauréats technologique et professionnel restent stables par rapport à 2016. Avec 65 inscriptions le baccalauréat technologique est celui pour lequel le nombre d'inscrits non scolaires est le moins nombreux, tandis que le baccalauréat professionnel, est celui qui enregistre le plus d'inscriptions avec 486 candidats (+ 6 candidats) entre 2016 et 2017.

Baccalauréat de l'agriculture

898 candidats
↘ - **13** candidats
↘ - **1,4 %**

Les scolaires de l'agriculture marquent une légère baisse avec 13 candidats en moins. À cette session, ils sont 898 inscrits au total : 150 candidats pour le baccalauréat technologique et 748 pour le baccalauréat professionnel. Ainsi, le baccalauréat technologique perd 22 candidats et le baccalauréat professionnel gagne 9 candidats.

La série Écologie et agronomie du territoire (EAT) du baccalauréat scientifique reste stable avec 63 candidats.

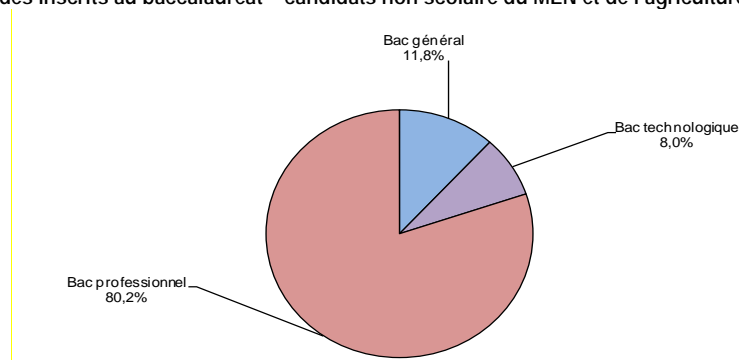
Non scolaires au baccalauréat de l'agriculture

165 candidats
↘ - **2** candidats
↘ - **1,2 %**

Les non scolaires du MAAF, restent stables avec - 2 candidats cette année. Ils seront 165 candidats à se présenter aux épreuves du baccalauréat professionnel.

Aucun candidat ne présente le baccalauréat technologique cette année.

Répartition des inscrits au baccalauréat – candidats non scolaire du MEN et de l'agriculture – session 2017



Source Rectorat – base OCEAN 2017 et agriculture

Sources :

- Chiffres de mars 2017
- OCEAN : organisation des concours et des examens académiques et nationaux
Logiciel de gestion des examens et concours

La consultation des copies par les candidats

Baccalauréat général, technologique et professionnel

Tous les résultats en ligne sur le site académique :

www.ac-besancon.fr

COMMUNICATION DES COPIES

Cette communication aura lieu jusqu'au 7 juillet 2017 dans le centre de délibération, **sur rendez-vous**, pour toute **réclamation individuelle** formulée par le candidat concerné. Ce mode de communication est à privilégier.

Après cette date, le candidat (s'il est majeur ou ses représentants légaux s'il est mineur) pourra obtenir une reproduction de ses copies. Un formulaire de demande, à utiliser **exclusivement**, est à disposition des candidats sur le site académique du rectorat <http://www.ac-besancon.fr/> rubrique *examens et concours*.

La transmission des copies peut être effectuée gratuitement par courrier électronique ou avec paiement par voie postale. Dans le cas d'un envoi postal le candidat s'engage à régler dès réception des photocopies de copies, le coût total des frais, soit 0,18 euro par page + les frais d'envoi. En raison de l'afflux des demandes, de l'organisation des épreuves de remplacement, la communication des copies interviendra au plus tôt au début du mois d'octobre.

La date de publication des résultats du premier groupe est fixée au mercredi 5 juillet 2017, y compris pour le baccalauréat professionnel et rattrapage possible (épreuves orales de contrôle) le jeudi 6 juillet pour le baccalauréat professionnel et le vendredi 7 juillet pour le baccalauréat général et technologique.



ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL
MÉTROPOLÉ

	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE
Jeudi 15 juin	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h
Vendredi 16 juin	Histoire - géographie 8h - 12h	Histoire - géographie 8h - 12h	Histoire - géographie 8h - 11h
Lundi 19 juin	LV1 14h - 17h	LV1 14h - 17h	LV1 14h - 17h
Mardi 20 juin	Littérature 8h - 10h	Sciences économiques et sociales 8h - 12h ou 13h (spécialité économie approfondie ou sciences sociales et politiques)	Physique et chimie 8h - 11h30
Mercredi 21 juin	Mathématiques 8h - 11h LV2 étrangère 14h - 17h LV2 régionale 14h - 17h	Mathématiques 8h - 11h LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	Mathématiques 8h - 12h LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h
Mercredi 22 juin	Arts (épreuve écrite) 14h - 17h30 Langues et cultures de l'Antiquité : Grec 14h - 17h Langues et cultures de l'Antiquité : Latin 14h - 17h		Sciences de la vie et de la Terre 14h - 17h30 Écologie, agronomie et territoires 14h - 17h30 Sciences de l'ingénieur 14h - 18h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.



#BAC2017 LE CALENDRIER



© education.gouv.fr - décembre 2016

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

MÉTROPOLE

	ST2S	STMG	HÔTELLERIE
Jeudi 15 juin	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h
Vendredi 16 juin	Histoire - géographie 8h - 10h30 Mathématiques 14h - 16h	Histoire - géographie 8h - 10h30 Mathématiques 14h - 17h	Environnement du tourisme 14h - 17h
Lundi 19 juin	LV1 14h - 16h	LV1 14h - 16h	
Mardi 20 juin	Sciences physiques et chimiques 8h - 10h Sciences et techniques sanitaires et sociales 14h - 17h	Épreuve de spécialité 14h - 18h	Gestion hôtelière et mathématiques 13h - 17h30
Mercredi 21 juin	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	Management des organisations 8h - 11h LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	Sciences appliquées et technologies 14h - 17h
Jeudi 22 juin	Biologie et physiopathologie humaines 14h - 17h	Économie - droit 8h - 11h	

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.



	STL		STI2D	STD2A
	Biotechnologies	Sciences physiques et chimiques en laboratoire		
Jeudi 15 juin	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h
Vendredi 16 juin	Mathématiques 14h - 18h	Mathématiques 14h - 18h	Mathématiques 14h - 18h	Mathématiques 14h - 17h
Lundi 19 juin	LV1 14h - 16h	LV1 14h - 16h	LV1 14h - 16h	LV1 14h - 16h
Mardi 20 juin	Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité 14h - 18h	Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité 14h - 18h	Enseignements technologiques transversaux 14h - 18h	Analyse méthodique en design et arts appliqués 14h - 18h
Mercredi 21 juin	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h
Jeudi 22 juin	Physique - chimie 8h - 11h	Physique - chimie 8h - 11h	Physique - chimie 8h - 11h	Physique - chimie 8h - 10h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.



#BAC2017 LE CALENDRIER



© education.gouv.fr - décembre 2016

ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SESSION DE JUIN

Les épreuves générales écrites sont communes à tous les candidats.

	Métropole Mayotte	La Réunion	Guadeloupe Martinique	Guyane	Saint-Pierre- et Miquelon	Polynésie française
Français	Jeudi 15 juin 9h30 - 12h	Jeudi 15 juin 10h30 - 13h	Mercredi 14 juin 14h - 16h30	Mercredi 14 juin 15h - 17h30	Mercredi 14 juin 16h - 18h30	Mercredi 14 juin 8h - 10h30
Histoire- géographie et éducation civique	Jeudi 15 juin 14h - 16h	Jeudi 15 juin 15h - 17h	Jeudi 15 juin 14h30 - 16h30	Jeudi 15 juin 15h30 - 17h30	Jeudi 15 juin 16h30 - 18h30	Jeudi 15 juin 9h30 - 11h30
Prévention, santé et environ- nement	Vendredi 16 juin 9h30 - 11h30	Vendredi 16 juin 10h30 - 12h30	Vendredi 16 juin 12h30 - 14h30	Vendredi 16 juin 13h30 - 15h30	Vendredi 16 juin 14h30 - 16h30	Vendredi 16 juin 7h30 - 9h30
Économie- droit Économie- gestion	Vendredi 16 juin 14h - 16h30 14h - 16h	Vendredi 16 juin 15h - 17h30 15h - 17h	Vendredi 16 juin 15h - 17h30 15h - 17h	Vendredi 16 juin 16h - 18h30 16h - 18h	Vendredi 16 juin 17h - 19h30 17h - 19h	Vendredi 16 juin 10h - 12h30 10h - 12h
Arts appliqués et cultures artistiques	Lundi 19 juin 10h - 11h30	Lundi 19 juin 11h - 12h30	Jeudi 15 juin 12h30 - 14h	Jeudi 15 juin 13h30 - 15h	Jeudi 15 juin 14h30 - 16h	Jeudi 15 juin 7h30 - 9h
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	Épreuves pratiques et écrites sur support informatique : du lundi 29 mai au vendredi 9 juin 2017, à partir de 8h					

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.



#BAC2017 LE CALENDRIER



© education.gouv.fr - février 2017

ÉPREUVES ANTICIPÉES EN PREMIÈRE

SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES / ÉPREUVES ÉCRITES

	Métropole			
	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE	SÉRIES TECHNOLOGIQUES
Jeudi 15 juin	Français et littérature 14h - 18h	Français 14h - 18h	Français 14h - 18h	Français 14h - 18h
Lundi 19 juin	Sciences 8h - 9h30	Sciences 8h - 9h30		

Épreuves orales : les dates de l'épreuve orale de français (toutes séries) et de l'épreuve d'histoire-géographie pour les séries STI et STL sont fixées par les recteurs d'académie.

Rectorat de l'académie de Besançon
10 rue de la Convention
25 030 Besançon cedex
03 81 65 47 00

Contact presse

Mathilde Buttefey
Communication
Rectorat
10 rue de la Convention
25030 Besançon Cedex
Tél. 03 81 65 49 38
06 76 62 69 81
mathilde.buttefey@ac-besancon.fr